

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville  
33730 Villandraut  
Tél. : 05.56.25.85.55  
Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 20

Nombre de Présents : 14

Nombre de Votants : 14

Le 28 juillet 2011 à 20 H 45 à Noaillan, l'Assemblée Communautaire s'est réunie sous la Présidence de Mme HARRIBEY

Secrétaire de séance : Jeanne-Marie BAUP

Date de convocation : 21 juillet 2011

### *Etaient présents à la réunion :*

Laurence HARRIBEY, Jean-Pierre AUROUX, Alain CAPS (Noaillan) ; Jeanne-Marie BAUP, Cécilia MATEU-BAREL (Uzeste), Marianne LABOUILLE, Mireille MORLET (Bourideys), Maryse BANQUET RENARD, Bernard BORDESSOULLES (Lucmau) ; Roselyne LALANNE, Sandra BAROT (Préchac), Jean-Claude LASSALLE, Alain CAMBOULIVES (Cazalis), Isabelle DEXPERT (Pompéjac),

### *Absent excusé :*

Jean BUNGERT (Préchac)

### *Absents :*

Sophie LAULAN (Noaillan), Dominique PAIROYS, Christian PICARD, Jean BELIARD (Villandraut).

### *Approbation du compte rendu précédent*

Madame la Présidente donne lecture du compte rendu de la plénière du 10 juin 2011.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

## **Ordre du Jour**

### **Commission 1**

#### *Délibération Modificative BA OM*

Madame la Présidente expose que pour régler les frais bancaires occasionnés par le prélèvement automatique insuffisamment approvisionnés il convient de procéder à une réduction de 570 € au 673 (annulation de titres sur exercices antérieurs) et d'augmenter ainsi de 570 € le 627 – (Services bancaires et assimilés).

Vu le budget primitif 2011, les décisions modificatives et les engagements en cours, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide :

° De procéder sur le budget 533 OM Déchetterie, aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
011	627 Services bancaires et assimilés (D)		570,00 €
67	673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) (D)	570,00 €	

° Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

### ***Cotisation aux organismes extérieurs***

Madame la Présidente expose que comme Madame DEXPERT l'a souligné lors de l'adhésion au Syndicat du SCOT, il convient de régler la participation au titre de l'année 2011 à ce Syndicat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de :

- Régler la Participation 2011 au Syndicat Mixte du SCOT Sud Gironde pour un montant de 2 484,50 €,
- Dit que les sommes nécessaires sont inscrites au chapitre 65 du Budget Général,
- Charge, Madame la Présidente, de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

### ***Examen des propositions de la CAO***

Madame la Présidente expose que la Commission d'Appel d'Offres dûment convoquée s'est réunie le 26 juillet 2011 à 14 h pour l'ouverture de Plis et le 27 juillet 2011 à 17 h pour l'analyse des Offres concernant les dossiers suivants ;

#### ***Voirie programme d'investissement 2011***

Madame la présidente soumet à l'Assemblée que selon l'Avis d'Appel Public à la Concurrence publié sur Marché on line et les Echos judiciaires girondins le 2 juillet 2011, les propositions suivantes ont été enregistrées ;

8 entreprises ont retiré le Dossier de Consultations et 4 ont répondu dans les délais impartis – L'évaluation du cabinet Azimut s'élevait à 99 225 € HT – les entreprises se classent selon tableau ci-après après application des critères prix et qualité de l'offre à 50 % chacun ;

N° d'ordre	Entreprise	Offre HT	Note obtenue	Classement
1	COLAS	112 092,48	3,68	3
2	<b>EIFFAGE</b>	<b>80 476,00</b>	<b>9,50</b>	<b>1</b>
3	EUROVIA	117 055,80	2,50	4
4	CMR	82 464,00	7,72	2

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de :

- Retenir l'Entreprise EIFFAGE pour l'exécution du programme d'investissements 2011,
- Dit que les sommes nécessaires sont inscrites au chapitre 23 du Budget Général,
- Charge, Madame la Présidente, de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

#### ***Lecture publique***

Madame la présidente soumet à l'Assemblée que selon l'Avis d'Appel Public à la Concurrence publié sur Marché on line et les Echos judiciaires girondins le 16 juin 2011, les propositions suivantes ont été enregistrées ;

11 cabinets ont retiré le Dossier de Consultations et 3 ont répondu dans les délais impartis – L'évaluation a été effectuée en interne sur la base d'un dossier administratif complet, de références et qualifications fournies et étayées, d'une note de synthèse conforme à la demande détaillant la méthodologie et la composition d'une équipe d'intervention et planning d'intervention : le résultat obtenu est le suivant ;

N° d'ordre	Entreprise	Offre HT	Classement	Les plus
1	Puzzle Senlis	17 275,00	2	
2	<b>Emergence Sud Cenon</b>	<b>15 580,00</b>	<b>1</b>	<b>Proximité, prix et connaissance de la ruralité</b>
3	VAN DIJCK Paris	28 700,00	3	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de :

- Retenir le Cabinet EMERGENCE Sud à Cenon pour la réalisation de l'étude afférente au réseau de lecture publique,
- Dit que les sommes nécessaires sont inscrites au chapitre 20 du Budget Général,
- Charge, Madame la Présidente, de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

## MSP

Madame la présidente soumet à l'Assemblée que selon l'Avis d'Appel Public à la Concurrence publié sur Marché on line et les Echos judiciaires girondins le 22 juin 2011, les propositions suivantes ont été enregistrées ;

23 Cabinets ont retiré le dossier de consultation 3 ont répondu dont 1 candidat non retenu pour absence des pièces demandées au Règlement de la Consultation (Acte d'Engagement et proposition de prix)

Madame la Présidente souligne les remarques de nombreux cabinets qui ont considérés l'appel d'offre comme un concours et l'indication de l'enveloppe finale aurait dû, dans ce cas, être précisée. Néanmoins, Madame la Présidente que L'association Architecture et Commande Publique ayant conventionné avec l'Association des Maires de France, a adressé un courrier faisant état de l'absence d'un certain nombre de précisions dont la seule que soit justifiée, est l'absence de mention de l'enveloppe consacrée, toutefois, cette association n'a pas confirmé ses intentions après avoir été consultée.

Madame la Présidente propose donc l'examen des résultats obtenus selon tableau ci-après ;

N° d'ordre	Cabinet	Offre HT	Classement	Remarques
1	ITH Bordeaux	Abs	Non classé	Offre irrecevable - non respect du RC
2	PRADAL Langon	54 000,00		<b>Implanté localement - expériences locales - prix conforme à l'estimatif - Méthodologie conforme au cahier des charges</b>
3	FABRIQA	118 340,00	2	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de :

- Retenir le Cabinet PRADAL à LANGON pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire,
- Dit que les sommes nécessaires seront inscrites au Budget Annexe consacré à cette opération,
- Charge, Madame la Présidente, de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

### **Signalétique marché à bon de commande**

Madame la présidente soumet à l'Assemblée qu'après courrier de consultation, les propositions suivantes ont été enregistrées ;

Six entreprises ont été consultées par courrier comportant un Acte d'engagement, un Règlement de consultation, un CCAP, un CCTP, un cahier des charges et un bordereau de prix - 2 ont répondu.

N° d'ordre	Entreprise	PU moyen lames	PU moyen supports	PU moyen RIS	Classement	Remarques
1	PIC BOIS PYRENEES	65,50	98,25	2 078,00	1	<b>Entreprise ayant réalisée la signalétique existante</b>
2	AD PRODUCTION POITIERS	147,00	70,00	1 741,68	2	Echantillons similaires en qualité mais pas forcément en visuel - RIS moins cher mais besoin plus rare

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de :

- Retenir l'Entreprise PIC BOIS pour l'entretien de la signalétique touristique par voie de Marché à Bon de Commande,
- Dit que les sommes nécessaires sont inscrites au chapitre 012 du Budget Général,
- Charge, Madame la Présidente, de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

## **Renouvellement du Parc Informatique**

Madame la présidente soumet à l'Assemblée qu'après courrier de consultation, les propositions suivantes ont été enregistrées ;

5 entreprises ont été consultées sur la base d'un besoin repéré par service et 3 ont répondu comme suit ;

N° d'ordre	Entreprise	Offre HT	Classement	Remarques
1	SUGITEK	10 163,04	1	<b>Pas de maintenance contractuelle (30 € /h) 1 intervenant local</b>
2	DUFFAU	11 496,00	1	<b>Cdc liée à un contrat de maintenance serveur équivalent en temps passé à proposition SUGITEK</b>
3	AID MICRO	12 820,50	3	Conformité à la demande sur le matériel mais coûts fournitures et maintenance élevés par rapport aux autres propositions

Madame la Présidente propose que, selon débats menés au sein de la commission d'appel d'offre, de continuer avec l'Entreprise DUFFAU sur le parc administratif afin de bénéficier d'un service maintenance optimal et de faire travailler SUGITEK sur le parc des services extérieurs renouvellement du Parc et maintenance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de :

- Retenir l'Entreprise DUFFAU pour le renouvellement du Parc informatique sur les bureaux et l'Entreprise SUGITEK pour le renouvellement du Parc informatique sur les services extérieurs de la Cdc,
- Dit que les sommes nécessaires sont inscrites au chapitre 21 du Budget Général,
- Charge, Madame la Présidente, de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

### ***SDCI***

Madame la Présidente expose les différents travaux menés au sujet du regroupement des Communautés de Communes entre élus mais également par les réunions organisées sur ce thème ;

Une réunion dédiée au personnel à laquelle participait une quarantaine de personnes dont 3 élus au cours de laquelle des questions pertinentes ont été posées et où l'on a pu constater l'inscription spontanée du personnel dans la démarche de réflexion ou de travaux à mener ?

Une réunion dédiée au public à laquelle participait une soixante de citoyens, Madame la Présidente souligne que cette réunion a fait l'objet de questions intéressantes de la part de nos concitoyens qui ont soulevé un débat enrichissant et constructif.

Madame la Présidente soumet au vote la délibération résultant des travaux conjoints des élus et qui a été soumise au vote des 44 communes concernées à l'issue de

1. La réunion du 24 juin à Uzeste laquelle a réuni plus de trente communes et délégués des quatre communautés de communes, réunion au cours de laquelle il avait été décidé qu'un groupe de travail regroupant 4 à 5 représentants de chacune des CdC se réunisse le 4 Juillet pour rédiger une proposition de délibération commune à l'ensemble des communes et des quatre CdC.
2. Réunion qui a eu lieu à Lignan de Bazas ce 4 juillet à 20H30. Les quatre CdC étaient représentées.

A noter que la Commune de Pompéjac a délibéré en date du 5 juillet 2011.

### ***Schéma Départemental de la Coopération intercommunale (SDCI) / Projet de fusion des 4 CdC du Sud Gironde***

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités dans son volet intercommunal poursuit le triple objectif d'achever, rationaliser et simplifier la carte intercommunale, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2013.

A cet effet, il est demandé aux préfets d'élaborer un schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI), dans les conditions définies à l'article 35 de la loi susvisée.

Pour le territoire Sud Gironde, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde, présenté par Monsieur le Préfet les 14 et 29 avril 2011 à la CDCI, préconise la fusion de quatre CDC:

1. CDC du Bazadais (13 communes / 9 864 hts)
2. CDC de Captieux Grignols (16 communes / 5 172 hts)
3. CDC du Pays Paroupian (7 communes / 4 768 hts)
4. CDC de Villandraut (8 communes / 4 726 hts)

Cette grande communauté de communes regrouperait 44 communes et sa population totale atteindrait 24 530 Habitants soit 19,54% de la population totale des EPCI à fiscalité propre.

Par courrier en date du 29 avril 2011, Monsieur le Préfet a sollicité l'avis de la Communautés de communes, en application de l'article L.5210-1-1.IV du CGCT qui dispose que le projet de schéma "*est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Ils se prononcent dans un délai de trois mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable*".

Les discussions et rencontres sur le territoire ont mis en exergue quelques éléments clefs:

Ce territoire, s'il est peu dense en termes de population et peut laisser penser à une certaine unité géographique, reste très vaste posant des problèmes de distance d'autant plus aigus quand il s'agit de services à la personne et d'accès aux services publics.

Les quatre CDC ont des niveaux de compétences très hétérogènes révélant des degrés d'intégration disparates. Cette disparité des compétences entre les quatre CDC nécessite un travail préparatoire sur les conséquences techniques, financières, fiscales, humaines des transferts qui devront faire l'objet d'études approfondies et donner lieu à différents scénarii. A court terme, le calendrier proposé ne permet pas d'élaborer des hypothèses de travail crédibles. Une trop grande précipitation pourrait avoir un effet contre-productif et remettre en question l'équilibre du territoire. Ces études détermineront les formes de mutualisation pertinente et les modes de gouvernance adéquate pour permettre aux communes et CDC de décider.

L'intercommunalité n'a pas pour vocation de rationaliser de manière technocratique mais de porter un projet de mutualisation pour dynamiser un territoire. Ce projet doit pouvoir affirmer les spécificités des territoires ruraux et renforcer la réalité communale de proximité.

Notre territoire doit se penser en relation avec le grand Sud Gironde (arrondissement de Langon) et ceci peut se faire parallèlement aux travaux du SCOT qui démarrent tout juste. En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à 2 voix Contre et 12 Pour ;

- ° D'acter l'intérêt à moyen terme de structurer le Sud Gironde autour des quatre CDC mais sur un projet de territoire cohérent
- ° De refuser le calendrier proposé par le Préfet du fait de l'absence en l'état de ce projet de territoire
- ° D'organiser des études pour mesurer l'intérêt et les conséquences d'une telle grande CDC, aux plans juridique, financier, fiscal, social tant pour les communes et intercommunalités que pour les populations du territoire et les personnels.
- ° De mettre en place un comité de pilotage de cinq délégués par CDC pour mener à bien cette démarche et faire émerger un projet de territoire.

### ***Réforme de la fiscalité de l'aménagement***

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'un courrier émanant de la Préfecture Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde expose les objectifs généraux de la réforme de la fiscalité de l'aménagement, annonce la disparition des Taxes TDENS – TDCAUE – TLE au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et – PER et PVR au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et nous invite à délibérer avant le 30 novembre 2011 pour une mise en œuvre en mars 2012 – en l'absence de délibération les communes et leur groupement seraient privées de cette recette toute l'année. Madame la Présidente souhaite inscrire cette délibération à l'ordre du jour de la plénière de septembre et invite l'assemblée à réfléchir à ce sujet.

## **Commission Intercommunale des Impôts Directs CIID**

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'un courrier émanant de la Direction Générale des Finances Publiques nous invite à créer par délibération une commission intercommunale des impôts directs (CIID) laquelle devient obligatoire pour exercer sa compétence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cette commission se substitue aux commissions locales concernant les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. La délibération doit être prise avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année précédant la mise en place. La note jointe expose que la commission doit se composer du Président de l'EPCI ou d'un vice président délégué et de dix commissaires lesquels sont suppléés en nombre égal (soit 21 noms).

Madame la Présidente souhaite que chacun s'associe à la réflexion afin de pouvoir constituer cette commission lors de la prochaine plénière sachant que pour être nommé, il est nécessaire d'être français, être âgé d'au moins 25 ans, jouir de ses droits civils, être inscrit aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou d'une commune membre, être familiarisé avec les circonstances locales et posséder les connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission. Enfin, l'un des commissaires doit être domicilié hors de l'EPCI.

### ***Point Audit personnel***

Madame la Présidente expose que l'Audit du personnel est en cours, une première note a été adressée aux Mairies en semaine 29, une seconde l'a été aujourd'hui même concernant le service des Aides à Domicile, celle concernant le service enfance est envisagée pour la rentrée. Madame la Présidente se montre satisfaite de ces travaux.

Madame la Présidente demande à l'assemblée l'autorisation d'ester en justice dans l'affaire qui l'oppose au Directeur Général des Services.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'autoriser Madame la Présidente à ester en justice dans l'affaire qui l'oppose au Directeur Général des Services,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

### ***Fixer une date de commission 1 –***

Madame la Présidente expose qu'il était prévu de fixer une date de commission 1 mais en l'absence de M. BUNGERT, il est décidé de reporter cette décision.

## **Commission 2**

### ***Entretien***

En l'absence de Monsieur le Vice Président, Madame la Présidente expose que le bon de commande pour l'entretien de la Voirie communautaire a été rédigé et adressé à l'entreprise CHATAIGNE selon menés par les élus et le cabinet Azimut. Reste à définir les dates d'intervention de l'entreprise.

### ***Fauchage***

Madame la Présidente interroge l'assemblée pour connaître les éventuelles remarques concernant cette prestation. Il est constaté qu'en cette année de sécheresse, le besoin est moindre et il n'est fait aucune remarque particulière.

### ***Investissement***

Madame la Présidente rappelle les travaux de la Commission d'Appel d'Offres qui a travaillé dans l'urgence afin de permettre une mise en œuvre avant les intempéries de l'automne. La notification à l'entreprise EIFFAGE se fera après les 16 jours suivants le courrier adressé aux entreprises non retenues qui est programmé pour le 29 juillet 2011.

## **Commission 3**

### ***Les 3 Circonscriptions***

Madame la Présidente explique que les deux premiers Compromis de vente ont été signés aujourd'hui même avec l'Entreprise LAUTOUR et la poterie ANQUETIL.

### ***Terrain destiné au parking de la zone des 3 Cirons***

Madame la Présidente expose qu'il convient de délibérer pour l'acquisition d'une parcelle à l'Euro symbolique auprès de la commune de Villandraut – parcelle AC 503 destinée à accueillir le parking de la zone des 3 Cirons sachant que la commune de Villandraut a pour sa part délibéré en date du 5 mai 2011.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil communautaire, décide ;

- D'acheter la parcelle AC 503 à la commune de Villandraut qui a accepté de lui céder par délibération du 5 Mai 2011 à l'Euro symbolique,
- Dit que les frais afférents à cette cession seront à la charge de la Cdc et sont inscrits au Budget annexe « Les 3 Cirons »,
- Charge, Madame la Présidente, d'accomplir l'ensemble des formalités afférentes à cette cession.

### ***Décompte Général Entreprise DUFFIE***

Madame la Présidente expose que la SEM Gironde Développement présente un solde débiteur pour retard de paiement (intérêts moratoires) pour 55,09 € TTC après Décompte Général sur lot attribué à Entreprise DUFFIE et précise que les calculs ont été validés par M. WIART Trésorier Public.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil communautaire, décide ;

- De payer des Intérêts Moratoires pour 55,09 € TTC à l'Entreprise DUFFIE après Décompte Général,
- Dit que les sommes nécessaires sont inscrites au Budget annexe « Les 3 Cirons »,
- Charge, Madame la Présidente, des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

### ***Tourisme et culture***

Madame la Présidente expose que la stagiaire a accompli un certain nombre de déplacements nécessaires aux travaux qui lui ont été confiés de recueil d'informations auprès des acteurs du territoire en matière de culture et précise que l'étude réalisée est d'une grande qualité et nourrie de propositions fort utiles pour la suite à donner à ce dossier.

Madame la Présidente propose qu'après lui avoir consentie une indemnité correspondant au tiers d'un SMIC, il lui soit remboursé les frais de déplacements occasionnés par son enquête.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil communautaire, décide ;

- De payer les frais de déplacements à Elise INFRA Y stagiaire chargée de l'étude sur l'action culturelle aux tarifs en vigueur et sur présentation des justificatifs habituels,
- Dit que les sommes nécessaires sont inscrites au Budget Général,
- Charge, Madame la Présidente, des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

### ***PLU***

Madame la Présidente constate que le planning mis en place par le Cabinet n'est pas respecté et rappelle que le calendrier conjointement établi avec le cabinet EREA prévoyait ;

1. Fin juillet, 3 dossiers à envoyer aux PPA pour avis simple pour les modifications et pour préparation de la réunion d'examen conjoint pour la révision simplifiée.
2. Mi septembre, réunion des Personnes Publiques Associées pour examen conjoint du dossier de révision simplifiée.
3. Courant octobre, enquêtes publiques conjointes
4. Fin novembre – rapport du commissaire enquêteur
5. Décembre – approbation de la modification n° 2

Madame BAROT fait part de sa difficulté à obtenir auprès de la DDTM des documents qu'elle devait communiquer au Cabinet dans ce dossier.

Madame la Présidente demande à Monsieur LASSALLE de voir avec les services comment relancer le Cabinet.

### ***SCOT***

Madame la Vice Présidente informe l'assemblée que l'appel d'offre pour l'étude de pré diagnostic du SCOT n'a obtenu qu'une réponse, le Marché a donc été déclaré infructueux et la procédure a été relancée pour septembre. Une information sera adressée aux communes pour connaître le nom d'un élu référent à qui sera adressée l'information concernant le suivi de ce dossier.

## **Commission 4**

### ***Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron***

Madame la Présidente fait état d'un courrier du Syndicat du Ciron concernant la concertation et la programmation dans le cadre du SAGE d'un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau, de la mise en place des actions préconisées et de l'implication financière qui en découle. Cette réunion étant programmée le mardi 13 septembre 2011 à 14 h 30 à la mairie de Bernos Beaulac, Madame la Présidente demande aux délégués de se mobiliser.

## **Commission 5**

### ***AAD***

Madame LALANNE informe l'assemblée qu'il conviendra de délibérer en septembre sur la constitution juridique d'un groupement en lieu et place de l'UDCCAS dont la forme juridique ne convient pas à l'ensemble du projet. Madame la Présidente expose qu'une information a été communiquée aux Mairies.

### ***OPAH***

#### ***Lancement de l'étude pré opérationnelle d'OPAH et délégation de Maîtrise d'Ouvrage au Pays des Landes de Gascogne***

Madame la Présidente expose le contenu du courrier qu'elle a reçu du Pays des Landes de Gascogne concernant l'étude pré opérationnelle d'OPAH lequel est joint au dossier des délégués et propose au vote que

Considérant les quatre orientations du PLH des Landes de Gascogne :

Agir sur l'habitat via l'action foncière

Contribuer à la diversification des produits Habitat afin de favoriser les parcours résidentiels

Améliorer et valoriser l'habitat ancien

Animer et observer les politiques territoriales

Considérant les problématiques récurrentes à l'ensemble du Pays en matière d'habitat privé :

La question du mal logement chez les propriétaires occupants mais aussi dans le parc locatif

Un parc fortement énergivore et des ménages modestes touchés par la précarité énergétique

Une population vieillissante avec un souci de maintien au domicile

Un parc indigne délaissé qui pourrait constituer un levier pour répondre à la demande locative « sociale »

Considérant la proposition inscrite dans le PLH de lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble du Pays des Landes de Gascogne comme une des réponses à ces problématiques

Considérant que le périmètre du Pays constitue l'échelle adaptée pour conduire une telle procédure afin de :

Définir des objectifs significatifs relatifs aux nouvelles exigences de l'État

Mettre en place les partenariats indispensables à un tel programme (volet « précarité énergétique », volet « logement indigne », volet « autonomie », ...)

Bénéficier d'une mutualisation des moyens

Considérant que la procédure relative au OPAH impose la réalisation d'une étude pré-opérationnelle afin :

- de mesurer l'opportunité d'une OPAH sur le territoire du Pays des Landes de Gascogne au regard des orientations du PLH et des priorités de l'ANAH.
- D'en préciser les objectifs qualitatifs et quantitatifs
- D'en définir les modalités précises de mise en œuvre

Vu la délibération de la Communauté de Communes du canton de Villandraut en date du 30 mars 2011 approuvant ce Programme Local de l'Habitat,

Vu la délibération du Pays des Landes de Gascogne en date du 05 mars 2011 décidant de lancer une étude pré-opérationnelle d'OPAH

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver le lancement d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH sur le périmètre du Pays des Landes de Gascogne
- De confier un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée au GIP-ADT du Pays Landes de Gascogne pour lancer cette procédure d'OPAH et en premier lieu la réalisation de cette étude pré-opérationnelle
- D'approuver la mise en place d'un Comité de Pilotage dans lequel siégeront deux représentants de la Communauté de Communes du canton de Villandraut.
  - Madame la Présidente ou son représentant, Monsieur Jean-Claude LASSALLE
  - Monsieur Denis ALPHA, délégué communautaire,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette OPAH RR.

### ***Maison partagée***

Madame la Présidente expose qu'un Rendez-vous est fixé chez Me LALANNE, Notaire à Langon à 15 h ce vendredi 29 juillet pour la Signature du bail emphytéotique. Par ailleurs quelques travaux sont prévus pour permettre l'accueil dès septembre, sur la toiture où une gouttière persiste et sur l'électricité. Enfin, le chantier de bénévoles accueillera dès lundi prochain deux équipes de huit jeunes.

### ***Enfance Jeunesse***

#### ***Commission d'admission au Multi Accueil***

Madame LALANNE expose que la dernière Commission d'admission au Multi Accueil a pu satisfaire l'ensemble des demandes à l'exception des demandes dont le lieu de résidence est hors canton ce qui ne permet pas un taux de remplissage optimal. La commission fera des propositions de modification du Règlement Intérieur afin de permettre l'accueil des résidents hors canton sous condition du taux de remplissage. La prochaine réunion de cette commission est programmée pour octobre.

#### ***Bilan accompagnement à la scolarité***

Madame la Présidente informe que les services ont rédigé un Bilan dont un exemplaire est remis à chaque mairie et fait part de sa satisfaction.

#### ***Point divers d'information***

Madame la Présidente informe l'assemblée que les Alsh sont en phase de se terminer, ils ont affiché un bon taux de remplissage et se sont parfaitement déroulés. Demain, ils donneront chacun leur spectacle de fin de saison. Les Alsh ados quant à eux ne sont pas terminés mais se déroulent de manière tout à fait satisfaisante également.

## **Commission 6**

### ***Piscine***

#### ***Point saison***

Madame la Présidente informe l'assemblée que les agents en charge de cette structure subissent les effets de la météorologie mais se soutiennent moralement, le MNS 2011 très soucieux de finances publiques a souhaité participer aux tâches annexes, par ailleurs, la personne en charge de régie a montré qu'une heure de ménage suffisait pour les vestiaires ce qui permettra de ne pas faire d'heures supplémentaires. Chacun souhaite que l'amélioration de la météo soit durable.

#### ***Principe d'une ou deux soirées nocturnes à la piscine***

Madame la Présidente souhaite par ailleurs avoir l'aval de l'assemblée sur le principe de faire une ou deux soirées de nocturnes avec des projecteurs. L'assemblée se montre favorable à ce principe si cela peut améliorer les finances.

#### ***Baptême de plongée***

Madame la Vice Présidente s'interroge sur la suite donnée à la demande d'une association pour faire des baptêmes de plongée. Cette demande devait être suivie par l'envoi d'une convention qui n'a pas été reçue.

### ***Rattrapage subvention 2010***

Madame la Vice Présidente fait état d'une demande de rattrapage de subvention pour la Foire à la Poterie d'un montant de 200 € ayant déjà fait l'objet d'une délibération en 2010 mais qui n'avait pas été réglée. Madame la Vice Présidente précise qu'il ne s'agit pas d'une erreur des services mais que les subventions habituellement liées à une manifestation sont réglées à réception du bilan de la manifestation. Dans ce cas précis, le bilan n'a jamais été fourni par l'association, le rattrapage sera donc consenti à titre très exceptionnel et un courrier a été adressé dans ce sens à l'association.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil communautaire, décide de :

- Régler à titre exception la subvention de rattrapage 2010 d'un montant de 200 € pour la foire à la poterie,
- Dit que les sommes sont inscrites au chapitre 65 du Budget Général,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaire à l'exécution de la présente.

### **Questions diverses**

#### ***Transport à la Demande***

Madame la Vice Présidente expose que les sommes nécessaires à l'extension du service transport à la demande ont été inscrites au budget annexe 2011. Elle rappelle qu'il s'agit d'accomplir un trajet supplémentaire à compter de septembre en direction de la Banque alimentaire. Une communication sera incluse dans le prochain numéro du « Lou Sabitout » et les CCAS pourront relayer cette information.

Laurence HARRIBEY	Jean-Pierre AUROUX
Alain CAPS	
Jeanne Marie BAUP	Cécilia MATEU-BAREL
Marianne LABOUILLE	Mireille MORLET
Maryse BANQUET RENARD	Bernard BORDESSOULLES
Roselyne LALANNE	Sandra BAROT
Alain CAMBOULIVES	Jean-Claude LASSALLE
Isabelle DEXPERT	